

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE**

**SEANCE DU 09 JANVIER 2017  
2017/1**

L'an deux mil dix-sept, le 09 Janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur VELGHE Jacques, Maire.

Nombre	11
Présents	11
Représenté	0
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

**Présents :** VELGHE Jacques, BERTHOU Florence, JOUBERT Jérôme, BOUTET Didier, FRITSCHÉ Jean-Luc, GALTIER Joël, GARNIER Karin, VOISIN Michel, CARRIOU Eric, MANGERET Delphine, MAROTEAU Stéphanie.

**Excusés :**

**Date de convocation :** 04 Janvier 2017

**Secrétaire de séance :** Stéphanie MAROTEAU

**Délibération n°01-2017/1**

**OBJET : - DEMANDES DE SUBVENTIONS – PROJET « La Consulte » du Docteur Villard**

- DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) 2017
- CONTRAT DE RURALITE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAINT CHRISTOPHE a fait réaliser, en 1995, un projet de mise en valeur du patrimoine culturel et paysager du bourg. Ce projet a été élaboré par Monsieur Alain FREYTET, paysagiste, et Monsieur Patrice TRAPON, architecte.

La commune a réalisé ensuite, par phases successives, divers aménagements :

- Enfouissement des réseaux secs (basse tension, éclairage public et téléphone) et rénovation de l'éclairage public,
- Espace devant la mairie et la salle communale,
- Rénovations complètes de l'ancien cimetière avec création d'une croix, de l'espace bascule, de la fontaine et du lavoir dit « du bas »,
- Début de rénovation du site appelé « la consulte » du Docteur Villard à travers la tenue de cinq chantiers de jeunes bénévoles internationaux (de 2003 à 2007).

A partir de 2008, la municipalité s'est engagée à améliorer le cadre de vie des villages (enfouissement des réseaux secs) après avoir beaucoup rénové le bourg.

Le conseil municipal souhaite reprendre le dossier proposé, à savoir : réhabiliter le site « la consulte du Docteur Villard ».

Cette réhabilitation consisterait à :

- Travaux de maçonnerie sur le bâtiment lui-même (rehaussement des murs d'enceinte, rejointement de certains murs...), ainsi que la finition du mur de clôture le long de la route départementale,
- Construction d'une charpente et mise en œuvre d'une couverture en petites tuiles 17/27,
- Création d'un chemin piétonnier en stabilisé pour accéder sur la partie basse du bâtiment,
- Travaux de mise en œuvre de bornes de récupération en granit,
- Travaux de pose de clôture (en limite de propriété) avec treillage échelas, piquets renforcés en châtaignier, lissés habillées dressées et barrière,
- Travaux de nivellement du terrain et ensemencement en herbe, mise en œuvre de trois arbres fruitiers ainsi que des vignes le long du mur de clôture.

Le montant de l'opération s'élève à 26 447,98 € HT, soit 34 737,58 € TTC (TVA 20%).

Monsieur le Maire indique que ce projet a été retenu dans le cadre du CONTRAT DE RURALITE (2017-2020) signé le 23 décembre 2016 entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, au titre de la redynamisation des Bourgs – Centres.

Le financement apporté dans ce cadre est de 11 901,59 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

- Subvention DETR 35% / HT	9 256,79 €
- Subvention de l'Etat CONTRAT DE RURALITE 45%/HT	11 901,59 €
- Emprunt et/ou fonds propres	10 579,20 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'entreprendre ces travaux,
- DEMANDE qu'une aide de l'Etat (DETR 2017) soit accordée à hauteur de 35 % soit 9 256,79 €,
- DEMANDE qu'une aide de l'Etat (CONTRAT DE RURALITE) soit accordée à hauteur de 45 % / HT soit 11 901,59 €,
- DEMANDE l'inscription de ce projet au budget primitif 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération n°02-2017/1**

#### **OBJET : CONVENTION CNRACL**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse. Il est précisé que le Centre de Gestion de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ACCEPTE la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la Commune de SAINT CHRISTOPHE,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Travaux collectifs (organisation et date)

**Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.**